

LIGUE du Printemps « ARTS ET PLANS »

INDIVIDUEL HANDICAP 70% du jeudi 28 avril au 30 juin 2022

ART 1 : Le BOWLING CLUB CHÂLONNAIS vous propose une ligue homologuée ouverte aux joueurs licenciés en règle avec la FFBSQ.

ART 2 : Le protocole sanitaire en vigueur demandé par la direction du bowling devra être respecté sous peine d'exclusion

ART 3 : Cette ligue étant ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés, les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués : **PORT DU MAILLOT DU CLUB OBLIGATOIRE, INTERDICTION DE BOIRE DE L'ALCOOL** durant la compétition.

ART 4 : Le handicap 70% sera calculé sur la moyenne des 2 dernières ligues du BCC 2021-2022 (Automne et Univers informatique, cf tableau joint). Pour les joueurs ayant moins de 3 soirées jouées (15 lignes) sur les 2 dernières ligues alors le handicap 70% sera calculé sur la moyenne du listing de Mars 2022.

Tout litige non prévu au présent règlement et survenant au cours de la compétition sera tranché, sans appel par le Président du BCC (Alain CHAMPY) ou de la ligue (Guillaume SALINGUE).

ART 5 : Cette ligue se déroulera **tous les jeudis** en individuel sur les pistes du CHÂLONS BOWLING de Châlons-en-Champagne.

Le début des boules d'essais se fera à **19h00** (présence des joueurs au plus tard à 18h45)

Chaque participant effectuera **une série de 5 lignes** et l'attribution des pistes sera faite au hasard par le logiciel de score.

ART 6 : A l'issue de chaque journée, **8 au total** (en cumulé), un classement handicap sera établi. Afin de pouvoir prétendre à une récompense, **un minimum de 5 journées de présence sera obligatoire.**

Dates de ligue : 28 avril, 5 et 19 mai, 2, 9, 16, 23 et 30 juin (remise des récompenses le 07 juillet).

ART 7 : Le paiement des parties est à régler soit par votre carte (licenciés BCC) soit en espèce ou carte bancaire à l'accueil du bowling pour un montant de 15 €.

Le droit d'entrée pour chaque journée sera de 2,50 € (2 € de retour en lot et 0,50 € reversé au BCC).

ART 8 : A l'issue des 8 soirées une remise des récompenses sera organisée le jeudi 07 juillet avec une soirée ludique de type YAM'S (5 parties jouées de manière différente).

ART 9 : LES INSCRIPTIONS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DONNÉES PAR MAIL OU PAR SMS AU PLUS TARD LE MERCREDI MIDI (**max 14h00**) précédent chaque jeudi à l'adresse suivante : guillaume.salingue@live.fr ou au **06 69 18 25 36**.

Vous pourrez également vous inscrire, pour le jeudi suivant, chaque soir de ligue.

ART 10 : Les récompenses seront des bons d'achat.

ART 11 : **Les 6 premiers du classement handicap (moyenne) et 2 tirages au sort** (minimum 5 participations) seront récompensés.

LE BILAN DE LA LIGUE AVEC LES RÉCOMPENSES (nombre de participants * 2 € * 7 soirées de ligue) vous sera donné au début de la dernière soirée.

- 1er = 24% (totalité du retour en lot), 2e = 20%, 3e = 18%, 4e = 16%, 5e = 12%, 6e = 10%
- 2 tirages au sort = 20 parties offertes à valoir sur la prochaine ligue (offert par Châlons Bowling)